

Charges Forfaitaires :

• Forfait de charges • Montant du forfait de charges :

Les charges sont à régler en même temps que le loyer mensuel.

Détail des charges forfaitaires :

taxe d'enlèvement des ordures ménagères, eau chaude, eau froide, consommation électrique,

autre :

• Modalités de révision du forfait de charges. Le forfait de charges fera l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal tel que prévu à la clause § "condition financière" A 2° «Modalités de révision», soit :

Date de révision :

Date ou trimestre de référence de l'IRL :

